

Accords de Bretton Woods—Loi

M. Heap: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je ferai comme si le député avait dit tout cela pour me demander si je n'étais pas d'accord pour dire que la Banque mondiale et le FMI ont amélioré le sort des pays pauvres. Je ne considère pas ce qui s'est passé dans la majorité des cas comme caractéristique. Bien entendu, même des pays comme la Grande-Bretagne peuvent obtenir un prêt du Fonds monétaire international. Les opérations les plus importantes du FMI et de la Banque mondiale ne touchent ni la Grande-Bretagne ni le Japon. Elles touchent des pays comme les Philippines où, pendant les années 70, les salaires réels ont été réduits de moitié sous les ordres et les directives du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des banques américaines. Le prix que les travailleurs payaient le riz cultivé par les agriculteurs locaux a été réduit de moitié. Les agriculteurs ont été chassés de leurs terres. Le député affirme que ces problèmes existent depuis longtemps, mais c'est faux. Les habitants des Philippines arrivaient à se nourrir avant l'arrivée de la Banque mondiale. Les habitants de la Jamaïque arrivaient à se nourrir avant que la Banque mondiale ne s'en mêle. Les habitants de l'Éthiopie aussi. Le principal problème de ces peuples provient de la Banque mondiale et du FMI.

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'écoutais ce que disait mon honorable ami. Ne convient-il pas aussi que bon nombre des pays qui sont supposément en train de se développer rapidement, comme Formose, la Corée du Sud et Singapour, répondent essentiellement aux besoins stratégiques des États-Unis et reflètent les doctrines de ce pays? Ne convient-il pas que, du moins depuis plusieurs années, lorsqu'une superpuissance décide qu'elle a besoin d'un autre pays pour assurer sa propre sécurité stratégique, elle aide ce pays à se développer dans certains domaines, peu importe l'injustice d'une telle décision, et que cela semble faire davantage pour favoriser les progrès dans ce pays que ne l'a laissé entendre le député de York-Est (M. Redway)? Par exemple, les États-Unis ne considèrent pas que le Pérou est nécessaire pour assurer ce qu'ils jugent être leur propre sécurité. Par conséquent, le Pérou ne reçoit aucune aide. Le député n'est-il pas d'accord là-dessus?

M. Heap: Monsieur le Président, les pays comme ceux dont parle la députée et qui ne font pas partie d'une région ayant une importance stratégique pour la sécurité sont aussi des endroits où les deux superpuissances rivalisent pour exercer leur influence. L'une des superpuissances a cependant la Banque mondiale à sa disposition puisque les États-Unis contrôlent la Banque mondiale. C'est ce qu'établissent certains documents de la Banque mondiale elle-même et aussi des documents du Congrès américain, où l'on signale que 85 p. 100 des décisions de la Banque mondiale correspondent aux désirs des États-Unis. Ce fait a été signalé pour répondre à certains Américains d'extrême droite qui affirmaient que les États-Unis ne devraient pas fournir d'argent à la Banque mondiale. Le gouvernement des États-Unis leur a répondu en disant que la Banque mondiale était un instrument beaucoup plus puissant pour promouvoir la politique étrangère des États-Unis dans le domaine économique que tout autre moyen d'intervention directe que pouvait utiliser le gouvernement américain lui-même. Grâce à la Banque mondiale, le gouvernement des

États-Unis peut multiplier bien des fois les effets de sa politique étrangère en se servant de l'argent fourni par le Canada et d'autres pays. Le gouvernement des États-Unis lui-même a reconnu que la Banque mondiale lui permettait d'utiliser les pays pauvres à des fins stratégiques.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) et il lui reste une minute.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je me disais tout bonnement que j'avais là un autre discours que je pourrais verser dans mon dossier des «plus grands discours que je n'ai jamais prononcés». Pendant que j'écoutais cet après-midi les nombreuses observations intéressantes et éclairées qui ont été faites, je songeais à de nombreux points parfois saillants que je voulais faire valoir à l'égard du projet de loi dont nous sommes saisis. Toutefois, comme il est 17 heures, un autre jour va se terminer sans que j'aie pu prononcer ce discours.

Une voix: Meilleure chance la prochaine fois!

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour passer à l'étude de l'article 43?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1700)

LE SÉNAT

LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE SUR LA RÉFORME DU SÉNAT

Mme Mary Collins (Capilano) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de convoquer une conférence constitutionnelle afin d'étudier des façons de réformer le Sénat du Canada dans le but d'assurer que les institutions représentatives, responsables et démocratiquement élues du Canada aient une primauté suffisante pour leur permettre de remplir le mandat pour lequel elles ont été élues.

—Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au sujet de ma première motion d'initiative parlementaire, dont le sujet fait l'objet d'une grande controverse depuis quelques semaines. Dans le temps qui m'est imparti aujourd'hui, je voudrais dire quelques mots des raisons qui motivent le présent débat, de l'historique et de l'importance du régime bicaméral qui caractérise l'État canadien, de la nécessité de réformer le Sénat, de quelques-unes des options qui ont été proposées, de l'opportunité de convoquer une conférence constitutionnelle et du plan d'action que je propose.